
RAPPORT D'INVESTIGATION T25-11299

Adresse d'investigations :

106 RUE ANDRE COQUILLET 45200 MONTARGIS

INVESTIGATION DES CANALISATIONS D'ASSAINISSEMENT



DECEMBRE 2025

SOMMAIRE

1. TABLE DES MATIERES

Rapport d'Investigation T25-11299	1
Sommaire	2
Sigles et abréviations.....	3
2. Objectif de l'étude - Contexte	4
1. – Contexte du site d'étude.....	4
3. Etude de l'ouvrage.....	5
1. – Les méthodes d'investigations utilisées	5
2. Description du réseau d'assainissement.	5
3. Analyse des défauts observés	6
4. Annexe.....	7
3. 1 – Curage / pompage des canalisations.....	10

SIGLES ET ABREVIATIONS

BPC : Branchement Particulier canalisé
BPF : Branchement Particulier Fermé
BPO : Branchement Particulier Ouvert
DBO5 : Demande biologique en oxygène
DCO : Demande chimique en oxygène
DTG : diagnostic technique global
DTU : Document technique unifié
EP : Eaux Pluviales
EPT : Etablissement public territorial
EU : Eaux Usées
EUD : Eaux usées domestiques
EUND : Eaux usées non domestiques
ICPE : Installations classées pour l'environnement
MES : Matières en suspension
PGRI : Plan de gestion du risque d'inondation.
PPRn : Plan prévention des risques naturels
SHC : Secteurs Hydrauliques Cohérents
SGAGEP : Schéma Global d'Assainissement et de Gestion des Eaux Pluviales
SIAAP : syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne
SAG : Séparateur à graisse
SEH : Substances Extractibles à l'Hexane

2. OBJECTIF DE L'ETUDE - CONTEXTE

1. – Contexte du site d'étude

Notre devis a pour objet la réalisation d'une inspection caméra des canalisations (EU/EV/EP) depuis l'immeuble situé au 106 avenue André Coquillet 45200 MONTARGIS.

Les réseaux étudiés sont :

- Enterrée sous l'espace vert au RDC.
- En élévation dans la cave.

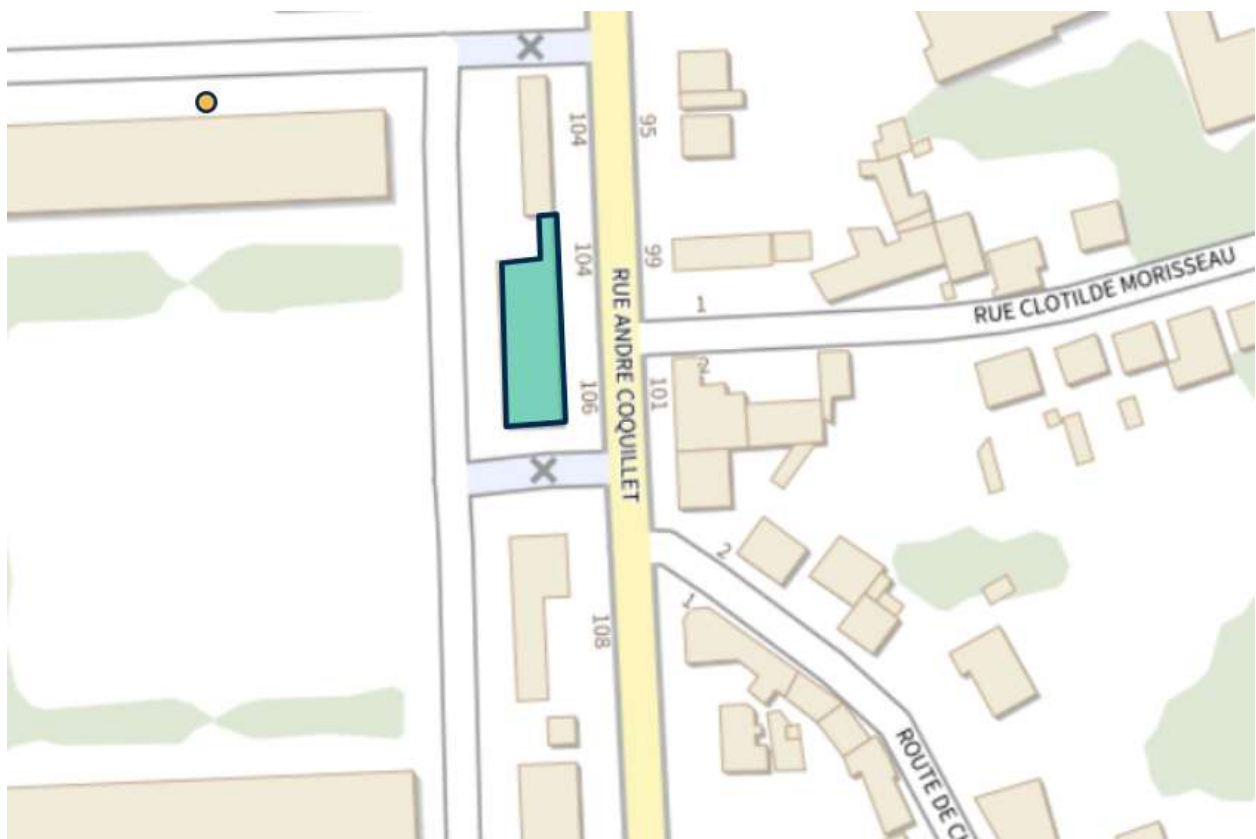


Figure 1: Plan de situation du site d'étude (source : Géoportail)

3. ETUDE DE L'OUVRAGE

1. – Les méthodes d'investigations utilisées

L'inspection télévisuelle

L'inspection télévisée est un outil particulièrement adapté aux réseaux non visitables. Elle permet de vérifier l'état et le fonctionnement de l'ouvrage en service, la position des branchements, l'absence de défauts structurels, l'absence de défauts hydrauliques et l'absence de défauts de fonctionnement.

Elle se réalise à l'aide d'une caméra à tête rotative de préférence de manière à pouvoir inspecter et définir les défauts rencontrés. En cas d'impossibilité d'utilisation d'une tête rotative, une tête axiale peut être employée. Cependant, comparativement à une tête rotative, une tête axiale apportera moins de précision.

Pour que l'inspection soit la plus efficiente possible, il faut s'assurer de la propreté du réseau avant intervention.

En addition de l'inspection télévisuelle, nous utilisons un système de localisation pour un repérage et une implantation plus précise des réseaux enterrés.

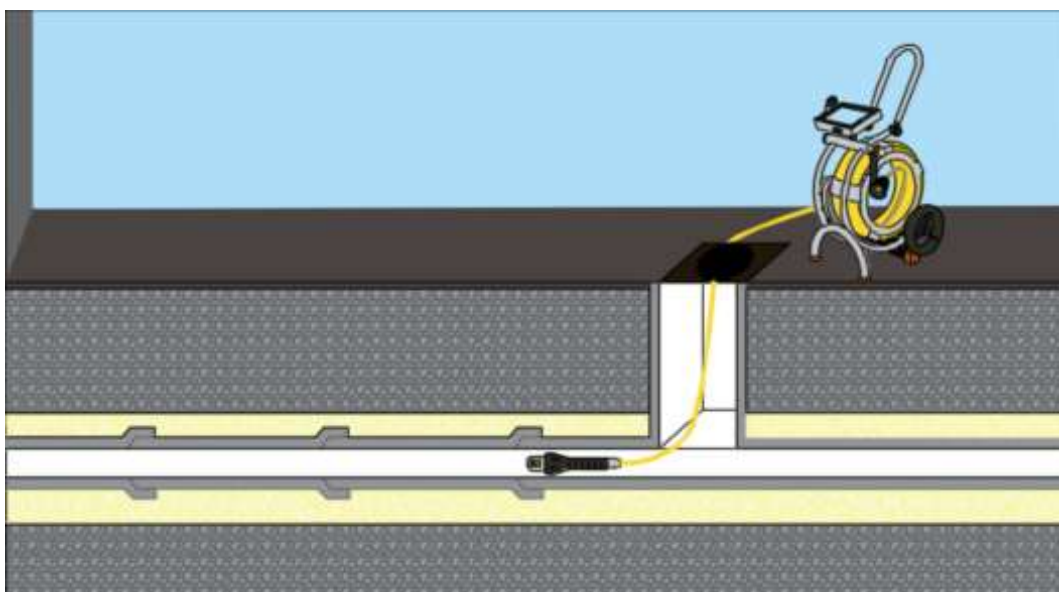


Figure 2: Schéma de principe d'une inspection caméra

2. Description du réseau d'assainissement.

Le réseau présent dans l'immeuble est un réseau unitaire. En effet, les EP et les EU sont collectées au sein des mêmes canalisations.

3. Analyse des défauts observés

Observations générales

Nous sommes intervenus au 106 avenue André Coquillet 45200 MONTARGIS afin d'effectuer un passage caméra sur les canalisations enterrée (EU/EV/EP), depuis le rez-de-chaussée et en cave.

L'objectif de cette intervention était d'établir un plan d'état sur le réseau d'assainissement (EU/EV/EP).

Conclusion de l'inspection caméra :

- **À la suite du passage caméra sur les canalisations enterrée (EU/EV/EP), nous avons constaté les anomalies suivantes :**
- **Défauts d'étanchéité (dépôts, déboitements, fissures et casses).** *Voir plan d'état.*
- **En l'absence d'un point d'eau sur le lieu de l'intervention, nous ne sommes pas en capacité d'effectuer des tests d'écoulement sur le lieu de l'intervention.**
- **Le réseau étant inutilisé depuis une longue période, nous constatons d'important dépôts dans les canalisations enterrée, provoquant de nombreux blocage de caméra.** *Voir plan d'état.*

Préconisations :

- **Nous préconisons d'effectuer un curage hydraulique du réseau enterré afin de nous permettre d'identifier la sortie à l'égout du réseau d'assainissement de l'immeuble situé au 106 avenue André Coquillet 45200 MONTARGIS.**
- **Lors de cette nouvelle intervention, nous aurons besoin d'avoir accès obligatoirement à un point d'eau à proximité du lieu de l'intervention.**



4. ANNEXE

I.	Rapport photographique	8
II.	Glossaire	9
III.	Entretien des canalisations	10
IV.	Rapport d'inspection télévisée	11
V.	PLAN DES RESEAUX.....	12

I. RAPPORT PHOTOGRAPHIQUE



**Photo n° 1 : Vue sur le regard R1.
Profondeur du regard : 1.50m**



**Photo n° 2 : Vue sur le regard R2.
Profondeur du regard : 1.50m**



**Photo n° 3 : : Vue sur le regard R3.
Profondeur du regard : 0.80m**



**Photo n° 4 : Vue sur le regard R4.
Profondeur du regard : 1.80m**



**Photo n°5 : Vue sur le regard R5.
Profondeur du regard : 0.75m**



**Photo n°6 : Vue sur la casse de la descente d'eau
pluviale en zinc.**

II. GLOSSAIRE

TERME	DEFINITION
Branchement particulier ouvert	Le raccordement du riverain s'effectue sur un ouvrage unitaire visitable par un branchement particulier dit « ouvert ». Il est constitué d'une galerie visitable ouverte à l'égout et murée à la limite de propriété.
Branchement particulier fermé	Il est constitué d'une galerie visitable, accessible depuis les parties communes du sous-sol de l'immeuble, non affectées à un usage privé. Cet accès est constitué soit par l'orifice d'un regard, soit par une ouverture directe en sous-sol. Il est maintenu libre en permanence.
Branchement particulier canalisé	Lorsque l'égout desservant la voie est une canalisation enterrée, le raccordement des immeubles riverains s'effectue par un branchement particulier dit « canalisé ».
Eaux usées domestiques	Les eaux usées domestiques comprennent d'une part les eaux ménagères également appelées eaux grises (lavage, cuisine, toilette,...), d'autre part les eaux vannes (urines et matières fécales).
Eaux usées non domestiques	Sont classés dans les eaux usées non domestiques, tous les effluents provenant d'une utilisation de l'eau autre que domestique. Les eaux usées non domestiques sont classées en deux catégories : les eaux usées non domestiques proprement dites et les eaux usées non domestiques assimilables à des eaux usées domestiques (eaux d'exhaure, ...)
Eaux grises (ou eaux ménagères)	Il s'agit des eaux de lavage, cuisine, toilettes, sol.
Eaux vannes	Les eaux issues des sanitaires urines et matières fécales
Eaux d'exhaure	Sont qualifiées d'eaux d'exhaure, toutes les eaux d'origine souterraine susceptibles d'être rejetées en égout par pompage, en totalité ou en partie. Ces pompages d'eau de nappe correspondent généralement à l'un des cas suivants : -évacuation d'eaux d'infiltrations dans les constructions enterrées (parc de stationnement, métro,...) ; -prélèvements d'eau pour des besoins énergétiques (pompes à chaleur, climatisation...) ; -prélèvements d'eau pour des besoins industriels ; -épuisements de fouilles ou rabattements de nappes pour la réalisation de chantiers souterrains ; -ces derniers rejets sont temporaires.
Eaux pluviales	Les eaux pluviales sont les eaux issues des précipitations, susceptibles d'être rejetées vers un dispositif de gestion des eaux pluviales, vers un milieu naturel, le cas échéant après traitement, ou vers le réseau d'assainissement, séparatif ou unitaire, après ruissellement éventuel sur des surfaces publiques ou privées.
Réseau unitaire	Un réseau unitaire est un réseau dans lequel un même égout est susceptible de recevoir toutes les catégories d'eau (eaux usées domestiques, eaux usées non domestiques et eaux pluviales).
Réseau séparatif	Un réseau séparatif est un réseau dans lequel les eaux usées et les eaux pluviales sont recueillies dans des ouvrages distincts. Le réseau d'eaux pluviales peut recevoir certaines eaux usées non domestiques, lorsque l'autorisation de rejet le prévoit.
Usager	Le terme « usager » désigne l'utilisateur du réseau susceptible de rejeter des effluents de toute nature dans le réseau.
Immeuble	Par extension, le terme « immeuble » désigne aussi les bateaux et établissements flottants raccordables au réseau d'assainissement et situés sur le domaine public

III. ENTRETIEN DES CANALISATIONS

Les réseaux d'assainissement et leurs ouvrages nécessitent un entretien régulier et préventif. Les canalisations entartrées ou bouchées sont souvent source d'une détérioration plus rapide de celles-ci, ainsi que l'origine d'odeurs et la présence de rongeurs.

De plus, en vertu de l'article L 1331-4 du code de la santé publique, les ouvrages nécessaires pour amener les eaux usées vers le domaine public doivent être maintenus en bon état de fonctionnement par les propriétaires. La commune en contrôle la qualité d'exécution et peut également contrôler leur maintien en bon état de fonctionnement.

3. 1 – Curage / pompage des canalisations

Cette prestation consiste à déboucher et nettoyer les canalisations par un jet d'eau haute pression et à aspirer les effluents avec un camion hydrocureur. Ce traitement des canalisations est un procédé adapté à tous types de canalisations.

Nous préconisons un curage des réseaux d'évacuations extérieurs à raison d'une prestation par an. Nos techniciens et nos camions hydrocureurs vous proposeront un entretien des canalisations allant d'un diamètre Ø60 mm à Ø300 mm, y compris dans les zones difficiles d'accès (parking souterrain, caves...).

Notre équipe peut vous conseiller et planifier avec vous un entretien de remise en état des canalisations ainsi que leur entretien préventif, via un contrat d'entretien. Pour tout renseignement, n'hésitez pas à nous demander une plaquette et à nous contacter.

IV. RAPPORT D'INSPECTION TELEVISEE

V. PLAN DES RESEAUX